

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois — poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Décembre 1882.

L'Espérance du Peuple a reçu une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Le budget a été voté à la Chambre après bien des discussions et des péripéties. Le sera-t-il par le Sénat sans modifications? Cela pouvait faire question autrefois; mais aujourd'hui que la majorité républicaine est toute-puissante, qui pourrait en douter? — Oui, le Sénat ratifiera sans dignité et sans vergogne les décisions de la Chambre basse. D'éloquentes protestations se feront certainement entendre; — on discutera avec légalité certains articles, on signalera des iniquités commises à bon escient, on blâmera de coupables exagérations et des allocations honteuses. — Qu'en sortira-t-il au point de vue budgétaire? Rien autre chose que ce que nous avons dit tant de fois, si ce n'est la preuve que nos finances sont gaspillées. — Qu'en sortira-t-il encore, si ce n'est que le Sénat en est réduit au rôle d'un Parlement chargé d'enregistrer les volontés suprêmes de la Chambre.

« Est-ce que les souffrances dont nous sommes les témoins et en même temps les victimes, n'annoncent pas que notre agriculture et notre industrie vont périr par l'ineptie de nos gouvernants, si nous ne nous hâtons de réédifier l'autorité, en l'asseyant sur des bases inébranlables? S'il est encore des esprits timorés, désireux de voir un soldat de fortune empigner le pouvoir pour rétablir l'ordre, ou un prince se prêter au rôle de stathouder, voyons, est-ce que cela nous sauvera de l'abîme? »

« La République a toujours été et sera toujours l'ennemie de notre pays. »

« C'est elle qui est la cause du mal qui nous ronge, de la gêne qui nous mine à petit feu, des divisions qui étouffent le patriotisme. »

« Qu'elle soit conservatrice ou révolutionnaire; qu'elle nous laisse jouir d'un semblant de liberté ou qu'elle la confisque, nous n'en pouvons rien espérer, l'expérience en est faite. »

« La République conservatrice n'a produit que des déceptions; régime mixte, bâtarde, elle n'a jamais investi le pouvoir, inventé par elle, accommodé au régime parlementaire, de cette autorité suprême qui en impose par la grandeur des obligations. »

« Le parlementarisme est un instrument absolument faux, qui joue tous les airs du mirilisme républicain; aussi n'a-t-il jamais servi qu'à faire et défaire des ministères, à découvrir le pouvoir, à l'exposer à toutes les blessures, alors qu'il doit être irresponsable, indiscuté, fort de son droit et incontesté dans l'accomplissement de ses devoirs. »

« Est-ce qu'un régime soumis aux fluctuations de l'opinion, du suffrage universel, ou battu en brèche par des ambitions diverses, incertain de son existence, jamais assuré sur sa durée, ne doit pas un jour ou l'autre se trouver contraint de compter avec ces forces divisées ou coalisées, devenir l'humble serviteur de l'un ou l'aveugle complice de l'autre. »

« Aujourd'hui, ne le voyons-nous pas, asservi aux passions populaires, courber la tête devant cette formule nouvelle : Se soumettre ou se démettre. »

« Un gouvernement qui en est rendu à jouer un pareil rôle, est un pouvoir déconsidéré. S'il use du hochet qu'il tient d'une main aussi inhabile, c'est au détriment de la justice, du droit et de la liberté, et toujours au profit de la licence. »

« N'est-ce pas là l'image vraie de la République? »

« S'est-elle jamais montrée équitable et juste dans la guerre contre le cléricalisme? »

« Ne s'est-elle pas, au contraire, toujours montrée l'ennemie avouée de nos croyances et de nos libertés? »

« A-t-elle jamais protégé notre industrie et notre agriculture contre les entreprises de l'étranger? »

« Au lieu de les patronner, elle les a livrés à nos voisins avec les désastreux traités de commerce. N'écoutez pas que ses craintes et voulant à tout prix faire oublier ses folles aventures et s'assurer l'impunité, elle leur a sacrifié nos intérêts. »

« Elle a usé et abusé de nos finances, et quand les républicains eux-mêmes accusent ses prodigalités, elle fait la sourde oreille, hausse les épaules et vote des pensions aux insurgés qui mirent en péril le repos de notre pays. »

« L'agriculture est frappée au cœur, cela ne l'émeut pas; ses douleurs, ses souffrances lui semblent invraisemblables ou tout au moins exagérées. »

« L'agriculture est une vache à lait que l'on trait jusqu'à tarir les sources de sa fécondité. C'est en vain que la Société des agriculteurs a fait entendre ses doléances; c'est en vain que les royalistes de la Chambre et du Sénat ont réclamé des dégrèvements. On se moque d'elle, on la traite de réactionnaire et l'on dit qu'elle entrave la fondation définitive de la République. — On promet de lui consacrer les plus-values des recettes que l'on donne à M. Ferry, pour bâtir des écoles inutiles; et ces constructions sont l'objet de nouveaux centimes additionnels communaux, qui grèvent encore davantage ses ressources. »

« Les engrais sont chers. Faites du bétail, lui dit-on, et vous en aurez. »

« Le blé est à vil prix, tant pis pour elle; et au lieu de lui acheter sa récolte, on s'approvisionne de blés étrangers. »

« La main d'œuvre est rare et à haut prix, tant pis pour elle; et le service militaire lui prend tous ses bras. »

« L'industrie se plaint de son côté, bast! dit-on, le libre-échange crée le bon marché. »

« Où est-il le bon marché? »

« Le pain, qui devait diminuer avec le prix du froment, augmente. »

« La viande est chère et les bestiaux se vendent à des prix modiques. »

« Il en était différemment autrefois, il y

avait une balance commerciale, qui n'était jamais faussée. Quand le producteur vendait à des prix peu élevés, le produit (le pain et la viande) diminuait. — C'est le contraire aujourd'hui; et si nous avons un budget de 4 milliards, c'est probablement parce que nous avons un gouvernement à bon marché. »

« Telle est la situation vraie de la France, de ce beau pays que nos Rois s'étaient tant appliqués à rendre riche et prospère. »

« La loi sur les partages et l'extrême division de la propriété ont porté un premier coup à l'agriculture et à l'industrie. La République les a frappés à son tour avec le libre-échange. Aujourd'hui nos produits restent invendus, et c'est à peine si les articles de Paris font l'objet d'un peu de reprise à l'occasion du Premier de l'An. »

« Il est temps que tout cela change. »

Chronique générale.

La discussion du budget extraordinaire de l'exercice 1883 a continué hier à la Chambre.

M. Germain s'est proposé de s'expliquer d'abord sur la situation financière de la France. A l'entendre, jamais cette situation n'a été meilleure; jamais le pays n'a été si prospère.

Sait-on à quoi il faut attribuer cette prospérité? Au budget de l'instruction publique et au budget des travaux publics, c'est-à-dire aux deux budgets qui sont principalement responsables des déficits budgétaires, de l'impossibilité des dégrèvements d'impôts et de ces constants appels à l'emprunt.

L'orateur a félicité le gouvernement d'avoir renoncé au projet de convention avec la Compagnie d'Orléans.

A son avis, le déficit budgétaire procède uniquement des dégrèvements, et il convient de ne pas réduire les dépenses; il faut chercher ailleurs les 200 millions nécessaires.

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Aubertin resta immobile. Puis il porta la main à son visage pour mieux encore se recueillir. Après quoi, relevant la tête :

— Monsieur Jackson, reprit-il, je vais vous répondre avec une franchise égale à la vôtre. Quelques mots me suffiront. Mon fils aime la fille de Jacques.

Jackson se recula, épouvanté de la révélation, plus encore de l'inflexible rigidité que prenaient les traits de celui qui venait de la faire.

Chez ces deux hommes, chez ces deux pères, un amour passionné, celui-ci pour sa fille, celui-là pour son fils. Chacun d'eux savait, sentait maintenant que l'enjeu de cette partie décisive qui se jouait entre eux, c'était peut-être la vie ou la mort de son enfant.

Cependant, d'une voix oppressée, Jackson demandait :

— Mais... elle... Antoinette... aime-t-elle votre fils?

Aubertin répondit, mais non sans dompter une émotion qu'on sentait devenir de plus en plus douloureuse :

— J'espère... J'espère encore qu'elle n'a pour lui que l'affection d'une sœur.

— Ah! fit Jackson dont la voix tremblait, ah! vous espérez cela... Pourquoi?

— Parce que je voudrais que mon fils fût seul à souffrir.

— Seul à souffrir... expliquez-vous...

Après une hésitation dernière, Aubertin rassembla, stimula tout son courage, et, nettement, catégoriquement, répondit :

— Ce mariage ne se fera pas. Oh! je puis être dans le faux. Un préjugé, soit! Mais inflexible, inexorable comme une volonté... jamais!

— Ah! monsieur, s'écria Jackson, vous êtes cruel!

— Cruel envers les miens, envers moi-même. Car je lui rends justice à cette enfant, je l'aime. Jamais ma fille ne retrouvera pareille sœur, jamais mon fils pareille femme. C'était le bon ange de ma maison. Tous, nous la regretterons; tous nous la pleurerons; tous nous serons inconsolables de l'avoir perdue. Mais il le faut... l'honneur le commande... Et puisque son père a su reconquérir une position honorable... là-bas... s'il était ici, je lui dirais : Reprenez votre fille... Emmenez-la, monsieur, emmenez-la?

Et cet homme qui passait aux yeux de bien des gens pour insensible, cet homme de fer pleurait, sanglotait comme un enfant.

L'autre, au contraire, ne put se défendre d'un premier élan de joie :

— L'emmener!... Oh! ce serait sa consolation, à lui, son bonheur!... Mais... si pour Antoinette aussi cet amour était de ceux qui ne s'oublent pas?

— Voilà ce qui m'effraye, répondit gravement le père de Georges, et pour tous les deux. Voilà pourquoi ce matin j'hésitais encore.

— Ce matin... et pourquoi donc n'hésitez-vous plus maintenant?

— Eh! parce que...

Aubertin s'était arrêté tout à coup comme n'osant exprimer sa pensée.

Jackson insista :

— Dites... mais dites donc, monsieur! nous sommes deux hommes ici, nous pouvons tout nous dire.

— Parce que j'ai pour maintenant que Jacques Morand ne revienne.

A ce brusque aveu, Jackson eut un regard, un sourire superbe.

— Ah! tout s'éclaircit maintenant. Ces huit années de disparition... ce silence complet... Ces renseignements que vous nous demandiez là-bas... Dans une de vos lettres, ne s'agissait-il pas d'un acte mortuaire?... Oui, oui, vous aviez espéré...

vous aviez cru... je comprends... il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.

Sous l'ironie de ces paroles, il était facile de deviner que le cœur saignait.

Aubertin voulut protester :

— Jacques...

— Je suis Jackson, répondit fièrement celui-ci, plus rien que Jackson... et loin de vous en blâmer, je vous approuve, monsieur. Oui, dans une famille comme la vôtre, où l'honneur est la rigide loi... une faute s'oublie rarement, une condamnation ne se rachète pas. C'est justice... Je le ferai comprendre à Jacques Morand. Ce pauvre Jacques Morand! lui qui se donnait tant de mal, tandis que c'est si simple... Oui, oui... même honorable et honoré maintenant, même épuré par la souffrance et le travail, il vaudrait mieux pour sa fille qu'il fût mort.

— Oh! je n'ai pas dit cela...

— Je le dis, moi. Lui mort, on l'oublierait.

Antoinette serait heureuse. Que veut-il? Pas autre chose. Eh bien! soit! ce courage-là non plus ne lui fera pas défaut... Oh! mais ne le plaignez donc pas. Se sacrifier ainsi, c'est une joie... et sa femme qu'il ira retrouver... la pauvre chère mère de sa fille sera contente!

Jacques, — car il faut enfin l'appeler par son nom, — Jacques avait en ce moment sur le visage le saint enthousiasme du dévouement, quelque

M. Germain a abordé ensuite la question des travaux publics.

Selon toute vraisemblance, le Sénat ne commencera pas avant mardi 19 la discussion du budget ordinaire. On cite comme devant prendre part à cette discussion MM. Lambert-Sainte-Croix, Léon Say, Buffet, Dauphin, Bocher, Oscar de Vallée, Lucien Brun, Chesnelong et Dupuy de Lôme.

Le Journal officiel a publié la loi votée par les Chambres relativement aux funérailles de M. Louis Blanc, qui ont eu lieu aux frais de l'Etat.

Un crédit de 40,000 francs est ouvert à cet effet au budget du ministère de l'intérieur.

Nos gouvernants gaspillent l'argent des contribuables ; ils nous forcent à payer les funérailles d'un homme qui possédait une grande fortune, et, quand on les supplie de venir en aide aux agriculteurs que ruine la concurrence étrangère, ils répondent que les ressources manquent. Quand viendront les élections, les habitants des campagnes se rappelleront-ils la sollicitude que la République leur témoigne ?

L'ÉCOLE SUIVANT M. PAUL BERT.

M. Paul Bert avait dit qu'il fallait que l'École dominât, dans le village, l'Église et le Château.

La Liberté, qui n'est guère suspecte, répond :

« Ainsi, c'est pour humilier l'Église et effacer le Château qu'on engloutira des sommes folles dans les écoles monumentales. Voilà le secret mobile de ces ruineuses dépenses. De là à pousser de nouveau le cri de destruction des iconoclastes de 93 contre les édifices du culte et les manoirs féodaux, il n'y a pas loin. M. Paul Bert n'est qu'un sectaire qui a déclaré à la religion une guerre implacable, nous savons cela ; mais ce n'est pas une raison pour jeter la fortune de la France dans les fantaisies révolutionnaires qui hantent son imagination.

Si l'École a un rôle immense à remplir dans le relèvement de notre pays, ce n'est ni par son luxe extérieur ni par ses proportions grandioses : c'est par l'enseignement qui y sera donné. Elle n'a pour mission ni de dominer l'Église, ni de faire oublier le Château, mais de former de bons citoyens et d'honnêtes gens. Elle ne le fera qu'en répandant la morale pure dont l'Église est le sanctuaire, et les idées élevées dont le Château est généralement le foyer, surtout en désarmant et en apaisant les passions politiques, au lieu de les exciter comme le voudraient ceux, tels que M. Paul Bert, pour qui l'École n'est qu'une arme de parti.

Pourquoi donc réveiller ces haines d'un autre âge ? L'Église ni le Château ne dominent plus ; est-il juste de vouloir les soumettre à leur tour à la domination de l'École ? C'est au contraire à leur union fé-

chose de cette sublime impatience qui rayonnait jadis au front des martyrs. Comme eux, il trouvait que les lions n'arrivaient pas assez vite.

L'autre, cependant, trop ému pour parler, employait le regard et le geste à combattre la résolution, à le supplier qu'il y renoncât. Et d'ailleurs, à quoi bon des arguments, des mots ? Il sentait bien que toutes les éloquences du monde eussent été stupides en ce moment, même celle du cœur.

Mais il s'arrêta tout à coup, immobile, charmé, certain de vaincre, vaincu lui-même.

Il venait d'apercevoir, derrière une tapisserie s'entrouvrant, Antoinette et Georges.

Antoinette, pâle, frémissante, les lèvres muettes d'admiration, le visage ruisselant de larmes silencieuses. Une statue, la statue de la piété filiale.

De la main, son père adoptif lui commanda de se taire et de rester immobile encore.

Puis, d'une voix que l'attendrissement rendait vibrante, à Jackson :

— Mais la fille de Jacques... sa fille...

— Elle ne l'aura pas même revu, répondit-il. Elle ne soupçonnera rien. Elle ne saura rien.

Aubertin fit un signe. Antoinette se précipita dans les bras de Jacques :

— Elle a tout entendu ; elle sait tout... Mon père ! mon père !

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

conde que tous les esprits généreux doivent travailler. »

M. le Président de la République a reçu, mercredi, à onze heures, les deux académiciens, MM. Ed. Pailleron et Ch. de Mazade. Ces messieurs étoient assistés de MM. J.-B. Dumas, directeur, et Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

Selon l'usage, après la présentation, les nouveaux élus sont restés à déjeuner avec le chef de l'Etat.

AFFAIRES DE MONTCEAU-LES-MINES.

Riom, 14 décembre. — L'audience est ouverte à 9 heures 1/2. Il y a 446 témoins à charge, 23 témoins à décharge. 449 questions seront posées aux jurés.

L'accusation a récusé 8 jurés et la défense 9. Comme à Chalon, le président fait un résumé des faits de la nuit du 45 août, tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation.

L'audience est levée à 4 heures 1/2 et reprise à 2 heures moins un quart, pour les interrogatoires, qui ont lieu dans le même ordre qu'à Chalon.

Après avoir chassé Dieu de nos écoles, nos gouvernants vont le chasser de notre armée navale.

On sait que le règlement pour le service à bord porte que tous les soirs la prière doit être faite en commun et lue par le quartier-maître de service. Sous prétexte de liberté de conscience, ces prières vont être supprimées sur toute la flotte.

Pour la troisième fois depuis deux mois, le drapeau tricolore qui flottait au-dessus du portail de la préfecture de Montauban a été enlevé pendant la nuit et remplacé par un drapeau blanc.

Le Catholique de la Côte-d'Or publie la lettre suivante que M. de Marcilly adresse au président de la commission scolaire de la commune de Chassagne :

« Monsieur le maire,

Je suis invité à comparaître par devant la commission scolaire de la commune de Chassagne, le 7 décembre et à six heures du soir, ainsi que vous voulez bien me le faire connaître par votre lettre du 3 courant. Je dois rendre compte des absences de deux de mes enfants inscrits par vous d'office à l'école communale.

J'estime, monsieur le maire, que le temps des membres éminents qui composent la commission est trop précieux pour qu'il me soit permis de la leur faire perdre ; de plus, c'est l'heure du dîner, et je serais désolé de les déranger en pure perte de leurs habitudes ou de troubler leur digestion.

La politesse que se doivent entre eux les citoyens de la République aimable sous le régime de laquelle nous avons le bonheur de vivre exige donc que je vous fasse connaître que je n'ai aucune explication à donner, que je ne reconnais à personne, fût-on membre de la commission scolaire, maire, ministre ou Président de la République, le droit de me demander compte de ma conduite quand il s'agit de mes enfants.

Il est donc parfaitement inutile que la commission scolaire se dérange s'il ne s'agit que de mon humble personne.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments très-distingués.

» E. PETITJEAN DE MARCHILLY. »

ÉTRANGER

On lit dans une correspondance télégraphique de Berlin, sous la date du 13 :

« Le baron de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, a eu de fréquentes entrevues avec M. Jagerschmidt, depuis l'arrivée de ce dernier à Berlin. On dit que la mission de M. Jagerschmidt se rattache à la question d'Égypte. Il est de fait qu'un membre influent de l'ambassade anglaise à Berlin s'est rendu en même temps à Londres, ce qui n'a échappé à personne. On croit généralement ici que les questions actuellement en litige entre la France et l'Angleterre ne tarderont pas à recevoir une solution satisfaisante. »

Nous ne reproduisons ces nouvelles qu'à titre de renseignement.

Une dépêche, adressée de Rome au Daily Telegraph, contient les informations suivantes :

« L'attention des puissances sera bientôt appelée sur la question du canal de Suez.

« L'Angleterre aurait, dit-on, l'intention de s'assurer sans délai la prééminence dans l'administration du canal.

« Déjà même elle aurait insisté pour que les améliorations du canal, auxquelles la Compagnie a décidé, par suite de l'augmentation du transit, de consacrer cent millions, fussent faites conformément aux plans des ingénieurs anglais. »

Incendie du ministère de la guerre à Madrid.

On télégraphie de Madrid, 12 décembre, qu'une partie du ministère de la guerre vient d'être détruite par un incendie.

On n'a pu se rendre maître du feu qu'après les plus grands efforts. Une vingtaine de personnes ont été blessées, dont quelques-unes grièvement.

Le roi et toutes les autorités s'étaient rendus sur les lieux du sinistre.

La bibliothèque et une partie des archives ont été la proie des flammes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.

L'ouverture de la Bourse s'est faite sous l'influence de dispositions moins défavorables que celles qui ont prévalu la veille, les premiers cours se sont établis à un niveau sensiblement meilleur que celui de la précédente clôture.

Le 3 0/0 a fait 80.15, 80.10 ; l'amortissable s'est coté 80.80, 80.85 et 80.82 ; de 114.80, le 5 0/0 a atteint 114.85 et 114.80.

Les avis des marchés étant toujours fort calmes et dénotant une atonie complète des transactions, les fonds étrangers ont été très-délaissés.

Les sociétés de crédit ont continué à être en proie à la lourdeur qui n'a cessé de dominer depuis quelques jours, les différences des cours sont insensibles.

Le bilan de la Banque de France accuse une diminution d'encaisse de 3,850,000 fr. dont 2 millions en or.

On cote 5,400 et 5,420 sur l'action. La Banque d'Escompte a été l'objet d'une reprise de 5 fr. à 557.50, ainsi que la Banque de Paris à 1,047.50.

Le Foncier de France se traite à 480 et 485.

On demande d'une manière assez suivie les actions de la Banque Centrale de Crédit. Ce sont des titres d'avenir qu'on ne saurait trop se hâter d'acheter en ce moment.

Le Lyonnais est ferme à 556.25.

Le Crédit Foncier conserve le cours de 1,330. Le conseil d'administration a autorisé, dans sa dernière séance hebdomadaire, pour 7,500,000 fr. de nouveaux prêts.

Les Magasins de France ont été recherchés à 515.

Le Suez a fléchi de nouveau à 2,325, puis a regagné le cours de 2,332.50.

Le Panama reste fixe à 483.75.

Sur les chemins, les affaires sont des plus restreintes : on cote 1,567.50 sur le Lyon et 1,880 sur le Nord.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'informer les commandants de corps d'armée que, dans le but de donner aux sous-officiers des corps d'infanterie le moyen de se familiariser avec la lecture des cartes et de faciliter en même temps l'exécution des exercices pratiques de cadres, il a décidé que les écoles régimentaires des corps de cette arme seront dotées d'un certain nombre d'exemplaires de la carte représentant les environs de leurs garnisons, dans un rayon de 45 kilomètres environ.

Ces cartes, collées sur toile et renfermées dans un étui en carton, seront prochainement adressées aux corps par ses soins, à raison d'un exemplaire par compagnie et d'un exemplaire pour chaque officier supérieur.

Elles feront partie du matériel des écoles régimentaires affecté aux casernements et par suite ne seront pas emportées par les troupes en cas de changement de garnison.

Le modèle du casque d'infanterie qui va être essayé par le 31^e d'infanterie, caserné actuellement au Château-d'Eau, est en ce moment en confection. La nouvelle coiffure se compose d'une façon générale d'une bombe de drap bleu sombre à deux visières

surmontées d'un cimier d'environ trois centimètres de haut au sommet, venant mourir peu à peu au bas de la nuque. — Le cimier est en toile brunie et se termine sur le devant par un buste représentant une France grossièrement ciselée ; — sur le devant encore et au-dessus de la visière deux branches de laurier et de chêne supportent une grenade surmontée de la cocarde tricolore. Aucun autre ornement, pas de plumet ni d'armature métallique d'aucune sorte.

L'aération de cette coiffure est bien ménagée dans le cimier et son poids n'égalé pas celui du shako actuel ; malheureusement l'aspect général est encore lourd et assez disgracieux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Les chemins de fer de l'État, qui avaient inauguré un nouveau service le 13 novembre dernier, viennent encore d'apporter des modifications dans la marche des trains, à partir du 14 décembre courant.

La semaine prochaine, nous indiquerons ces changements dans notre tableau de la 4^e page. En attendant, voici les dernières modifications concernant les trains de la ligne d'Angers à Montreuil-Bellay (principales stations) :

Train 1069.

Angers (Maitre-Ecole) (départ) ..	8 42	matin.
Les Ponts-de-Cé ..	9 02	
Quincé-Brissac ..	9 40	
Thouarcé ..	10 12	
Martigné-Briand ..	10 44	
Saint-Georges-Châtelais ..	11 04	
Doué-la-Fontaine ..	11 33	
Vaudelnay ..	12 02	
Montreuil-Bellay (arrivée) ..	12 36	

Train 62.

Montreuil-Bellay (départ) ..	9 47	matin.
Vaudelnay ..	10 ..	
Doué-la-Fontaine ..	10 16	
Saint-Georges-Châtelais ..	10 26	
Martigné-Briand ..	10 39	
Thouarcé ..	10 58	
Quincé-Brissac ..	11 13	
Les Ponts-de-Cé ..	11 32	
Angers (arrivée) ..	11 49	

Train 68.

Montreuil-Bellay (départ) ..	6 35	matin.
Vaudelnay ..	6 40	
Doué-la-Fontaine ..	6 54	
Saint-Georges-Châtelais ..	7 05	
Martigné-Briand ..	7 16	
Thouarcé ..	7 35	
Quincé-Brissac ..	7 50	
Les Ponts-de-Cé ..	8 09	
Angers (arrivée) ..	8 26	

CONSEIL GÉNÉRAL.

L'élection de M. le vicomte de Rochebouët, conservateur, au Conseil général de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Gailliard, républicain, nous amène à rappeler aux électeurs que, l'année prochaine, au mois d'août 1883, aura lieu l'élection triennale pour renouvellement de moitié du Conseil général.

M. de Rochebouët, succédant à M. Gailliard, est élu pour la période finissant au mois d'août 1886.

Voici les cantons qui auront à élire leurs conseillers généraux au mois d'août 1883, avec les noms des conseillers actuels :

- Angers Sud-Est. — M. Robert.
- Chalonnes. — M. Chevallier.
- Les Ponts-de-Cé. — M. de Chemellier.
- Saint-Georges. — M. Snaudeau.
- Cholet. — M. Marie-Baudry.
- Montrevault. — M. Du Reau.
- Saint-Florent. — M. Arnous-Rivière.
- Saumur Sud. — M. Bury.
- Saumur Nord-Ouest. — M. Haran.
- Doué-la-Fontaine. — M. Bineau.
- Gennes. — M. Grignon.
- Segré. — Général d'Andigné.
- Candé. — Général de Rochebouët.
- Pouancé. — M. Guibourg.
- Baugé. — M. Benoist.
- Durtal. — M. Bilbille.
- Noyant. — M. Varailhon.

PROJET DE LYCÉE DE FILLES.

Nous lisons dans l'Indépendant, de Tours : « Ils sont rares nos conseillers municipaux qui s'occupent sérieusement des intérêts des contribuables. Il en est cependant et nous sommes heureux de le constater. » Un conseiller municipal, effrayé de la

rapidité avec laquelle monte notre budget, disait dernièrement à plusieurs contribuables de la ville de Tours : « Le budget de la ville va toujours en augmentant ; dans quelques mois, si cela continue, les contribuables arriveront en masse à la Mairie et nous chasseront, parce que nous nous montrons incapables et imprévoyants. »

» Ce conseiller municipal avait grandement raison. Le budget monte, monte toujours, et nous n'en sommes pas arrivés à la cote la plus élevée de l'étiage.

» Ces jours-ci, une grave question doit être traitée, si elle ne l'est déjà : on parle d'installer à Tours un lycée de filles.

» A ce sujet, nous rapporterons encore les paroles du conseiller municipal dont nous avons parlé plus haut, et qui semble, lui, s'occuper sérieusement de nos intérêts : « L'uniforme des lycées de jeunes filles est tellement excentrique », dit ce conseiller, « que les parents, sauf les fonctionnaires, n'osent envoyer leurs filles dans ces établissements. »

» A Tours, ce lycée est inutile ; mais M. Coursière le veut, il sera fait selon son désir. Et le budget continuera son ascension.

» Nous savons que M. Charpentier n'est plus rien à la Mairie. Son pouvoir est purement nominal. Le citoyen Coursière, accompagné de sa bande, dirige et ordonne, sans se soucier des intérêts des contribuables.

» Allons, bons contribuables, fouillez dans vos escarcelles ; vous allez avoir l'agrément de posséder un lycée de filles. Ça ennuiera tout le monde — et surtout ceux qui seront contraints d'y fourrer leurs filles, — mais ça coûtera 100 ou 150 mille francs. Une bagatelle, comme vous voyez. »

Nous autres, Saumurois, nous nous trouverions encore bien heureux, si nos conseillers s'étaient arrêtés à ce chiffre de 100 à 150,000 fr. pour un collège de filles. Que diraient donc nos voisins s'il avait plu à leurs représentants d'ajouter un zéro à leur manie de collège féminin ?

ÉCUYERS ET CAVALIERS

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Par M. le baron d'ETREILLIS (1).

Homme de cheval consommé, M. le baron d'Etrepail a voulu nous donner une monographie raisonnée de l'art dans lequel il est passé maître. Son ouvrage sur les écuysers et les cavaliers constitue un traité d'équitation contemporaine, en Angleterre, en Allemagne et en France, au XVIII^e siècle et de nos jours. Ce sont deux pages d'histoire, celle du passé et celle du présent, qui satisferont les plus difficiles. Nous connaissons M. le baron d'Etrepail à cheval et dans un salon comme un des hommes qui font le plus d'honneur à notre époque : il s'est classé lui-même en écrivain dont l'érudition égale la sûreté du style.

Le livre comprend cinq chapitres : *équitation française, équitation contemporaine, équitation allemande, équitation de cirque, équitation anglaise*. Chacun d'eux est un exposé impartial des méthodes de l'art de l'équitation. Ces méthodes étaient certes bien connues, mais sous forme de thèse, sèche et aride ; leurs auteurs exposaient pour eux une théorie dans un livre, que les élèves pouvaient seulement comprendre par la pratique du manège. M. d'Etrepail décrit avec des faits, des anecdotes ; son ouvrage est d'une lecture aussi saisissante qu'agréable : c'est, croyons-nous, la meilleure pour fixer l'esprit et former le jugement.

Laissons parler M. le baron d'Etrepail :

« De même qu'un vieux chêne, par les profondes racines qu'il a poussées dans le sol, brave les années et l'orage, une grande tradition, par les fortes attaches qu'elle a jetées dans une société, défie l'oubli et l'indifférence ; amoindrie et même disparue pour le plus grand nombre, elle survit obscurément, s'entretient d'elle-même, mais tôt ou tard ses fidèles lui rendent le temple d'où elle a été chassée. Tel est le rôle du manège de Saumur relativement à l'École d'équitation française ! »

» L'enseignement traditionnel de l'École de Versailles était œuvre de trop grand aspect et de trop forte constitution pour ne point résister aux travestissements et aux

ébranlements qu'il a subis tour à tour, et de généreux esprits, justement soucieux d'une gloire nationale, devaient tenir à honneur de le faire revivre. C'est justice de le proclamer, sans l'École de Saumur, vivante protestation, il ne resterait plus rien d'une École qui fut la première du monde. En aucun pays, on ne saurait trouver l'équivalent de cette Académie d'équitation militaire, et quand on entend émettre cette erreur formulée par des gens dont l'horizon est limité à leurs propres yeux, à savoir : qu'« on ne monte plus à cheval en France », il serait bon de mettre en face de ces diseurs de mauvaise aventure la forte et savante équitation que l'on pratique au manège de Saumur. Comment appelez-vous cela, alors ? serions-nous en droit de leur dire.

» Nous n'entrerons point ici dans les détails multiples de l'organisation pratique de l'École de Saumur ; nous nous contenterons de dire seulement que, quand on nous aura montré mieux, nous serons prêts à nous incliner devant les faits ; mais nous n'avons crainte d'être à la veille de ce jour-là. Il est impossible, toutefois, de passer sous silence un des progrès les plus saillants dont l'École de Saumur a pris l'initiative. Nous voulons parler de l'introduction, dans les écuries du manège, du cheval de pur sang, jusqu'alors systématiquement exclu de l'armée et de l'équitation savante. C'est à MM. le général Thornton et le colonel de Lignières qu'appartient l'honneur de cette hardiesse, qui fut plus difficilement acceptée qu'on ne saurait l'imaginer. Leur œuvre, définitivement acquise aujourd'hui, a été dignement poursuivie par MM. le général L'Hôte et le commandant Piéty ; pour l'avenir, il reste démontré de la manière la plus péremptoire que le cheval de pur sang est le meilleur cheval de manège, comme il est le meilleur cheval de course, de chasse : en un mot, le meilleur cheval de selle toujours et partout.

» Aussi les écuries de l'École ne comptent-elles pas moins de cent dix chevaux et de soixante juments de pur sang. La plupart des chevaux sont entiers, et presque tous les sujets mâles ou femelles ont couru, quelques-uns victorieusement. Il est donc prouvé que la course et l'entraînement ne les rendent pas impropres à d'autres services. Il s'agit seulement de savoir monter ces animaux d'élite. Toute la question est là. Le carrousel annuel de Saumur peut être pris comme la parfaite expression des résultats obtenus et du degré de perfection auquel on peut atteindre au moyen d'un travail assidu et d'une pratique intelligente. Son succès fait à la fois l'éloge des maîtres et des élèves. »

Cette citation suffit à montrer la sûreté de jugement de M. le baron d'Etrepail et l'intérêt que son beau livre présente pour tous les officiers et pour tous ceux de nos compatriotes qui regardent l'équitation comme un art qu'il faut développer et encourager parmi notre jeune génération.

THÉÂTRE D'ANGERS.

DISPARITION D'UN DES DIRECTEURS.

On lit dans le *Courrier d'Angers* :

« Depuis deux jours, le bruit s'était répandu en ville qu'un des directeurs du Théâtre avait subitement disparu sans qu'on sache ce qu'il était devenu. »

» Ce bruit était exact. M. Paul Serin avait, en effet, quitté Angers dans la journée de lundi. Depuis on a su qu'il était allé à Paris et se rendait à l'étranger.

» Comme on le pense, cette nouvelle a jeté une profonde émotion dans tout le monde du Théâtre dont la situation peut se trouver compromise par ce départ.

» Quel a été le motif de cette fuite ? Il est facile à deviner, bien plus difficile à expliquer. Il paraît résulter des comptes du Théâtre que pendant les deux premiers mois la direction a perdu 43 à 45,000 fr.

» On sait que M. Paul Serin était associé avec M. Gaspard Pellin. L'un, M. Pellin, s'était chargé de la direction de l'opéra, l'autre, de la partie administrative et de la comédie.

» Les relations entre les deux associés étaient fort tendues dès le début de la saison. Tellement que M. Pellin ne s'est jamais occupé de la partie financière.

» Les comptes de la gestion de M. Paul Serin étaient dans un désordre complet. Ce désordre l'a-t-il effrayé ? A-t-il cru que sa situation était compromise sans espoir ? C'est ce qu'il faut penser.

» Depuis quelque temps, du reste, on avait remarqué que M. Paul Serin était vivement préoccupé. Dimanche, plusieurs personnes l'avaient rencontré au cimetière, se promenant l'air triste et affaissé entre les tombes qu'il regardait fixement, singulière distraction. Il était complètement démoralisé, et au lieu de chercher à sauver une situation qui n'était pas complètement perdue, il eut l'idée de se suicider ; il l'a écrit, du moins, dans une lettre adressée à sa famille. Finalement il prit la fuite, emportant une partie des recettes des dernières représentations.

» Les appointements de tous les artistes, sauf deux ou trois, ont été payés jusqu'au 1^{er} décembre. Il leur est donc dû une quinzaine, ce qui fait un total de douze mille cinq cents francs environ. On croit qu'avec l'argent du cautionnement et certaines autres sommes, notamment des avances, le passif se trouvera couvert. Mais ce n'est qu'après un examen complet des comptes qui sont fort embrouillés qu'on saura exactement s'il y a un déficit.

» L'administration municipale eut aussitôt à s'occuper de la situation faite au Théâtre par cette fuite.

» Mercredi soir, une réunion générale des artistes a été tenue au foyer du Grand-Théâtre, après la représentation.

» M. Lacombe, adjoint, y assistait comme représentant de la municipalité, ainsi que M. Gasté, avocat, auquel M. Serin père avait demandé d'examiner la situation de son fils et de soutenir ses intérêts.

» M. Gasté a exposé la situation, puis les artistes, qui se trouvent dégagés de tous engagements vis-à-vis de la direction par suite du départ d'un des directeurs, ont demandé si la ville serait disposée à leur laisser le Théâtre municipal au cas où ils s'organiseraient en Société.

» M. Lacombe a répondu que l'administration ne leur refuserait pas le Théâtre si toutefois elle trouvait dans les statuts de cette Société une garantie suffisante des intérêts de la ville.

» M. Gaspard Pellin a annoncé qu'il allait donner sa démission de directeur.

» Les artistes ont donc décidé qu'ils allaient s'organiser en Société et présenter leurs statuts à la municipalité. Quelques-uns ont demandé jusqu'au lendemain pour réfléchir.

» Nous souhaitons vivement que cette combinaison réussisse. Non seulement il y a intérêt à voir continuer les représentations théâtrales, qui sont une des seules distractions de notre ville en cette saison, mais il ne faut pas oublier tout ce monde qui vit du Théâtre et qui, au milieu de l'hiver, perdrait son gagne-pain. »

Le *Patriote* confirme la nouvelle du départ précipité de l'un des directeurs du Théâtre. « M. Serin, dit-il, perdant sans doute la tête, a jeté le manche après la cognée, et s'est enfui, dans des circonstances fâcheuses. »

Le journal le plus utile à une mère de famille, à une maîtresse de pension, à une jeune fille qui veut se former à la science du ménage et à la direction intérieure d'une maison, c'est celui que dirige, depuis vingt-cinq ans, M^{lle} Julie GOURAUD, l'auteur si goûté des lectures de la « BIBLIOTHÈQUE ROSE » ; c'est LA FEMME ET LA FAMILLE, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES. — On y trouve deux parties bien distinctes : celle de la littérature, qui se compose de *Causeries, Romans, Nouvelles, Voyages, Variétés historiques et scientifiques* ; et celle qui s'occupe de modes, vêtements, toilette, lingerie, broderie, tapisserie, crochet, musique, dessin, peinture : en un mot, tous travaux d'utilité ou d'agrément qui sont l'apanage particulier des femmes.

Les nouvelles abonnées pour l'année 1883 recevront gratuitement les numéros de novembre et de décembre, où il est question des modes d'hiver. — Adresser les demandes au gérant, M. A. VITTON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris (12 fr. par an, l'édition mensuelle ; 18 fr. l'édition bi-mensuelle).

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

ÉTRENNES MUSICALES 1883 ŒUVRES CÉLÈBRES DE JULES KLEIN

Les plus Grands Succès du Piano

VIERGE DE RAPHAËL ! Valse nouvelle (grand succès). ROYAL-CAPRICE, Gavotte Louis XV.

VALSES POUR PIANO : Parfums capiteux. — Au Pays Bleu. — Neige et Volcan. — Fraises au Champagne. — Lèvres de Feu. — Cuir de Russie. — Cerises Pompadour. — Petits Soupers. — M^{lle} Printemps. — Paza d'Amore. — Paite de Velours. — Larmes de Crocodile. — Pommes des Voisines.

POLKAS : Coup de Canif. Tête de Linotte. Cour d'Artichaut. Peau de Satin. Truite aux Perles. France Adorée, Marche Nationale. Radis Roses, Mazurka.

Jules-Klein-Quadrille (très-dansant).

VALSES CHANTÉES : Parfums Capiteux. Fraises au Champagne. Paza. Cerises Pompadour. Larmes de Crocodile.

MÉLODIES : Rayons Perdus. Soupir et Baiser. Barcarolle du Lac. Editions originales, simplifiées, à 4 mains.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Editions de luxe illustrées par CHATINIÈRE.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

FER BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERREUSE

Dépot dans la plupart des pharmacies.

AVIS

La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans purgatives contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Glandes, Démangeaisons, Rachitisme, Dépot de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
« Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui a donné des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. »

« Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pomme anti-gar-treuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis elle n'a eu qu'une petite saignée. »

NORY, Ph^{re} de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à Mario LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Paris, Librairie Baudouin, 30, rue Dauphine. — 4 fr. — 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3/4 %	80	80 15	Est	717	50 715	OBLIGATIONS.		
7/8 % amortissable	80	80 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1572	50 1560	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	510
4 1/2 %	109	109	Midi	1180	1170	1865, 4 %	517	518
5 %	114	114 75	Nord	1890	1888	1869, 3 %	404	405
Obligations du Trésor	507	508	Orléans	1250	1241 25	1871, 3 %	397	397 50
Obligations du Trésor nouvelles	512	513 50	Ouest	775	775	1875, 5 %	512	512
Bons de liq. départementaux	520	530	Compagnie parisienne du Gaz	1575	1565	1876, 4 %	509	509 50
Banque de France	5400	5380	Canal de Suez	2300	2340	Dép. de la Seine, emprunt 1857	242	240
Comptoir d'escompte	1000	1002 50	C. gén. Transatlantique	430	425	Bons de liquid. Ville de Paris	519	519
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1315	1330				Obligations communales 1879	427	430
Crédit de France	105	102 50						
Crédit mobilier	370	370						

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'EFFETS MOBILIERS
Déposés au greffe du tribunal civil de Saumur.

Le 20 décembre 1882, à une heure de l'après-midi, dans les dépendances du Palais de Justice, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des effets mobiliers déposés au greffe du tribunal civil, à l'occasion soit des procès civils ou criminels terminés par jugements définitifs, soit des procès à l'égard desquels l'action civile est prescrite et dont les propriétaires sont connus; comprenant:

- 1° 230 armes de chasse;
 - 2° Filets de pêche autorisés ou non autorisés (ces derniers lacérés);
 - 3° Cinq montres en argent;
 - 4° Chemises, chapeaux, robes, serviettes, une sonnette, paquets d'étoffes, un fusil et deux pistolets, tabliers, couteaux, pantalons, jupons, parapluies, bagues et boucles d'oreilles en doublé, sacoche, coffret en fer, porte-monnaie, haches, ciseaux, mouchoirs, bonnets de femme, linge, vestons, serpes, outils divers et autres objets de toute sorte, etc., etc.
- Prix payable comptant, plus dix pour cent pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE, (705)

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur, succ. de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite
UNE MAISON

ET UN PRÉ

Situés au Gaillardin, commune de Dampierre.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DION-PASQUIER, à Dampierre, ou à M. LE BARON, notaire. (687)

Étude de M. ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

OU A LOUER

PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGREMENT

Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares, joignant une route.

S'adresser audit notaire.

A VENDRE MAISON

Sur le Coteau de Montsoreau
Beau point de vue.

S'adresser à M. ROULLEAU, notaire à Fontevault. (706)

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue.

Étude de M. ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MÉTAIRIE

DE LA

BROSSE-D'ENFER

Située commune de Saint-Pierre-à-Champs et Passavant,

Contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT

CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOR, rue d'Alsace. (665)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par Mmes Durville, marchandes de fleurs, et Mlle Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (394)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

UNE BELLE MAISON

Située à Brézé,

Actuellement occupée par M. LECOMPTRE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.

S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

M. BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LA PAIX MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

- Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra..... 1.45
- Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby..... 2.45
- Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby..... 2.90
- Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby..... 2.90
- Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes..... 2.90
- Gants rouges et noirs, pour conduire..... 3.90

Gants pour uniformes

- Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)..... 1.95
- Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)..... 2.90
- Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)..... 3.45
- Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton..... 3.95
- Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons..... 2.75
- Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton..... 3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

- Eau de Lubin, petit modèle..... 1.95
- Eau de Lubin, grand modèle..... 5.75
- Eau de Lubin, grande bouteille..... 11.50
- Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr..... 1.75
- Eau de toilette, de Chalmir, le flacon de 3 fr..... 1.75
- Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr..... 1.90
- Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr..... 3.90
- Eau de toilette de Thorel (à la Mouseline), le flacon de 6 fr..... 3.90
- Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50..... 1.15
- Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50..... 1.05
- Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr..... 1.25
- Opoponax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr..... 2.60
- Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles..... 3.50
- Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr..... 3.90
- Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr..... 2.75
- Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50..... 1.50
- Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis... 3.75
- Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50... 1.35
- Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50..... 1.15
- Eau dentifrice de Betot, le flacon de 3 fr..... 2.35
- Eau dentifrice de Betot, le flacon de 5 fr..... 3.75
- Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr... 2.35
- Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr... 3.75
- Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr..... 3.25
- Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et..... 0.90
- Poudre carbonique au quinquina, boîte métal..... 0.80
- Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)..... 1.25
- Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50..... 1.60
- Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains..... 1.20
- Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains... 2.00
- Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains... 1.20
- Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains..... 1.90
- Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains... 1.90
- Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75..... 2.25
- Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50..... 1.90
- Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr..... 3.90
- Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et..... 4.60

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

JOURNAL D'AFFICHES

50 ANNÉE DE L'OUEST 50 ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.